



INFO SV N°52

12/11/2023

CONSIGNE TEMPORAIRE STROBES F-GRRH

Dans l'attente du remplacement des strobes actuels de l'

APM 20 F-GRRH

par des strobes à leds moins consommateurs d'énergie

et

en vue de limiter

le risque de décharge accélérée de la batterie

lorsque le moteur est arrêté ou au ralenti sol

il est recommandé de

**ne pas utiliser les strobes au sol
(sauf sur piste).**

→ Les allumer à l'alignement.

→ Les éteindre à l'atterrissage, piste dégagée.